

## MERCREDIS LOISIRS ET CENTRE DE LOISIRS

### PERIODE D'OUVERTURE ET D'INSCRIPTION :

<u>OUVERTURES DU CENTRE DE LOISIRS</u>		<u>DATES LIMITTE D'INSCRIPTION</u>
TOUSSAINT	<b>Du Lundi 25 Octobre au Vendredi 05 Novembre 2021</b>	<b>VENDREDI 15 OCTOBRE 2021</b>
NOEL	<b>Du Lundi 20 Décembre au Vendredi 31 Décembre 2021</b>	<b>VENDREDI 10 DECEMBRE 2021</b>
HIVER	<b>Du Lundi 07 Février au Vendredi 18 Février 2022</b>	<b>VENDREDI 28 JANVIER 2022</b>
PRINTEMPS	<b>Du Lundi 11 Avril au Vendredi 22 Avril 2022</b>	<b>VENDREDI 01<sup>er</sup> AVRIL 2022</b>
ETE	<b>Du Jeudi 07 Juillet au Mercredi 31 Aout 2022</b>	<b>10 JUIN et 08 JUILLET 2022</b>

### MERCREDIS LOISIRS

Du MERCREDI 08 SEPTEMBRE 2021

au MERCREDI 06 JUILLET 2022

### MODALITE D'INSCRIPTION :

**Pour toute inscription votre enfant doit être scolarisé et la propriété acquise.**

Un dossier doit être impérativement rempli et ou à jour pour valider l'inscription de votre enfant (un seul et unique dossier est valable pour l'ensemble des activités (centre de loisirs, mercredis loisirs, garderie périscolaire et les camps d'été). Ce dossier est valable **de Septembre 2021 à Aout 2022**.

Chaque famille doit s'engager sur le temps de présence des enfants lors des inscriptions et respecter les horaires d'ouverture de la structure.

Les inscriptions se font pour une durée de **3 jours minimum par semaine sur la période d'été. Attention, la facturation sera de 3 jours minimum même en cas d'absence de l'enfant.**

Pour le reste des vacances et des Mercredis, l'inscription peut être prise selon un calendrier fixé entre les parents et l'équipe de direction du centre. Les familles, à partir de cette inscription devront s'engager à assurer la présence de leurs enfants sur le centre.

**Connectys :** Le portail famille : Accédez au dossier administratif et formulez vos demandes de réservations en ligne, vos identifiants sont transmis en retour du dossier d'inscription (pour les réinscriptions vos identifiants restent les mêmes.)

### CONDITIONS FINANCIERES :

Par convention avec la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et les services de la Caisse d'Allocations Familiales du calvados, un système de tarification harmonisé sur l'ensemble du territoire communautaire est mis en place depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2020.

Ainsi, vous trouverez jointes, les conditions financières applicables pour cette année 2021-2022. Ces tarifs sont également valables pour les ressortissants MSA et autres régimes.

A l'inscription, il sera demandé à la famille de régler l'adhésion annuelle à l'Association de 30€ pour l'année 2021-2022 (validité de Septembre 2021 à Aout 2022)

- ✓ Tarifs régime général et hors régime général-toutes les communes de la CCVOO (communauté de commune)

Régime Général (RG) et HORS RG <i>Garderie le matin de 7h45 à 8h45 et le soir de 17h15 à 18h40</i>	Journée avec Repas 9h-17h	Demi-journée avec repas 9h-13h30 ou 12h-17h <b>(Hors été)</b>	Demi-journée sans repas 9h-12h ou 13h30-17h <b>(Hors été)</b>
Quotient de 0 à 620	<b>12€</b>	<b>10.45€</b>	<b>7.95€</b>
Quotient de 621 à 999	<b>14.50€</b>	<b>11.70€</b>	<b>9.20€</b>
Quotient de 1000 à 1499	<b>16.50€</b>	<b>12.95€</b>	<b>10.45€</b>
Quotient de 1500 et plus	<b>18€</b>	<b>14.20€</b>	<b>11.70€</b>

- ✓ Tarifs régime général et hors régime général- hors communauté de communes

Régime Général (RG) et HORS RG <i>Garderie le matin de 7h45 à 8h45 et le soir de 17h15 à 18h40</i>	Journée avec Repas 9h-17h	Demi journée avec repas 9h-13h30 ou 12h-17h <b>(Hors été)</b>	Demi journée sans repas 9h-12h ou 13h30-17h <b>(Hors été)</b>
Quotient de 0 à 620	<b>16.00€</b>	<b>12.75€</b>	<b>10.25€</b>
Quotient de 621 à 999	<b>17.75€</b>	<b>14.50€</b>	<b>12€</b>
Quotient de 1000 à 1499	<b>19.50€</b>	<b>16.25€</b>	<b>13.75€</b>
Quotient de 1500 et plus	<b>20.00€</b>	<b>16.75€</b>	<b>14.25€</b>

- **HYGIENE** : Les enfants doivent se présenter au Centre dans un état de propreté convenable. N'hésitez pas à faire connaître au responsable les éventuels problèmes sanitaires. Pensez à contrôler régulièrement les chevelures et à signaler aux animateurs les éventuels problèmes de parasites.
- ✓ **ABSENCES** : Lorsqu'un enfant est absent, les parents doivent prévenir le directeur le plus rapidement possible. **Seules les absences dues à une cause de maladie donneront lieu à un remboursement. Celui-ci se fera sur présentation d'un certificat médical et pour une maladie qui durera un minimum de 2 jours consécutifs.**
- ✓ **RESPONSABILITES** : La prise en charge des enfants s'effectuera dès leur entrée dans les locaux de l'accueil. Elle se terminera dès leur sortie ou dès le moment que l'enfant sera pris en charge par l'un de ses parents ou la personne habilitée à récupérer l'enfant.

Pendant les heures d'activités, aucun enfant, même muni d'une lettre de ses parents, ne pourra quitter le centre seul. Tout enfant devant s'absenter sera pris en charge par l'un des parents ou par une personne désignée par eux.

- ✓ **COMPORTEMENT** : Dans le cas de difficultés particulièrement graves affectant le comportement d'un enfant, son cas sera soumis à l'examen de l'équipe éducative. Celle-ci pouvant aller jusqu'à décider de ne pas pouvoir garder l'enfant dans ses effectifs.
- ✓ **SANTE** : Veuillez avoir l'obligeance de prévenir si votre enfant a des problèmes de santé. En cas de prise de médicaments indispensables durant les heures d'activités, les parents doivent impérativement prendre contact avec le directeur pour qu'il confie le traitement à un des animateurs référents et voir s'il est possible d'administrer celui-ci sur le centre. **Obligatoirement en joignant l'ordonnance médicale et le PAI.**

**Si votre enfant présente de la fièvre ou présente des signes de maladies même bénignes, nous vous demandons de ne pas l'emmener à l'accueil de loisirs, auquel cas au moindre doute nous serons contraints de vous rappeler pour venir récupérer l'enfant.**

- ✓ **ASSURANCES** : L'Association souscrit une assurance responsabilité civile et individuelle accident. Elle se dégage de toute responsabilité pour les accidents survenus pendant le trajet aller et retour.
- ✓ **PRATIQUES** : Il serait préférable que les vêtements déposés au vestiaire soient marqués. Nous déconseillons que les enfants viennent avec argent et bijoux de valeur (ou sous l'entièr responsabilité des parents). **Les téléphones portables et tablettes sont interdits dans le cadre des activités du centre.**

Fait à Evrechy le 17/06/2021,

L'Equipe de Direction,

#### FAMILLES RURALES

Association locale d'Evrechy  
1 place du Général De Gaulle  
Tél. : 02 31 80 11 33  
[famillesruralesevrechy@wanadoo.fr](mailto:famillesruralesevrechy@wanadoo.fr)  
site :[www.famillesruralesevrechy.com](http://www.famillesruralesevrechy.com)



Groupe  
MSA Côtes Normandes